

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 6 JUIN 2022 À 19 HEURES.

Citoyen(s) présent(s) : 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Stéphan Duquette
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Jean Asnong était absent
 Madame Hélène Campbell Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 heures.

2022-06-093 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3- Explication du règlement de zonage numéro 2022-06 modifiant le règlement de zonage 05-813 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux commerces liés aux exploitations agricoles dans la zone C-3 et aux habitations pour travailleurs agricoles.

Levée de la séance

Adopté

Le projet de règlement de zonage a été expliqué aux citoyens présents.

2022-06-094 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Hélène Campbell appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 19 :29 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire